

Paris, le 21 mai 2013

Messages importants de sécurité sanitaire adressés aux professionnels de santé sur les médicaments :

Mise en place d'un nouveau logo pour simplifier leur identification

A compter du 21 mai 2013, les entreprises pharmaceutiques mettent en place un nouveau dispositif d'envoi des lettres d'information aux professionnels de santé (médecins, pharmaciens, infirmières, kinésithérapeutes, sages-femmes...).

Cette évolution, élaborée conjointement par l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) et les entreprises pharmaceutiques, s'inscrit dans le cadre du renforcement de la sécurité sanitaire des médicaments instauré par la loi n°2011-2012 du 29 décembre 2011.

Désormais, l'ensemble des messages importants de sécurité sanitaire concernant les médicaments (appelés anciennement « DearDoctorLetter » puis « DearHealth Professional Letter ») seront communiqués sous la bannière « **Informations Sécurité Patients** ». Elaborés sous l'autorité de l'ANSM, ces messages seront identifiables par un cartouche « **Information transmise sous l'autorité de l'ANSM** ».

Ce dispositif mis en place s'appuie sur :

- **Une nouvelle identité visuelle** : création d'une identité visuelle unique pour aider à la reconnaissance immédiate des messages importants en termes d'information et de sécurité sanitaire



Aussi, les logos de l'ANSM ou des laboratoires ne figureront plus sur ce type de courrier. Cependant, si la communication concerne un seul laboratoire, il pourra ajouter son propre logo, le logo commun restant systématique.

- **Un mode de diffusion modernisé** : messages adressés aux professionnels de santé par **email, fax ou courrier postal**. L'adresse mail de l'expéditeur unique sera « informations@securite-patients.info ».
- **Une nouvelle forme des messages** : messages plus courts pour en faciliter la lecture (1 page recto/verso au maximum). Les informations complémentaires ou les RCP complets seront toujours accessibles sur le site de l'ANSM et mentionnés par un renvoi en fin de message. La liste des médicaments et des laboratoires concernés figurera en fin de courrier.

En parallèle de cette nouvelle procédure, l'ANSM diffusera, quand elle le jugera utile, des informations de mise en garde sous son propre logo.

Il est important que les professionnels de santé soient informés et reconnaissent rapidement ce nouveau visuel qui leur permettra d'identifier des informations dont la prise en compte renforce la sécurité des patients.

Contacts presse :

AFIPA : Elsa BIAIS-SAUVETRE - Tél : 01 56 77 16 18 - e.biais-sauvetre@afipa.org

ANSM : Axelle de FRANSSU - Tél : 01 55 87 30 33 / Séverine VOISIN - Tél : 01 55 87 30 22 - presse@ansm.sante.fr

GEMME : Violaine ETIENNE - Tél : 01 70 91 55 86 - v.etienne@gemme-asso.org

LEEM : Stéphanie BOU - Tél : 01 45 03 88 38 - sbou@leem.org / Virginie PAUTRE - Tél : 01 45 03 88 87 - vpautre@leem.org
Jean-Clément VERGEAU - Tél : 01 45 03 86 82 - jcvergeau@leem.org

ORDRE NATIONAL DES MEDECINS : Évelyne ACCHIARDI - Tél : 01.53.89.32.80 - 06 80 07 30 62 - acchiardi.evelyne@cn.medecin.fr

ORDRE NATIONAL DES PHARMACIENS : Anne-Laure BERTHOMIEU - Tél : 01 56 21 35 90 - Port : 06 59 80 35 84 - abertthomieu@ordre.pharmacien.fr